

Sauveteur Secouriste du Travail Initial

Référence Réglementaire : Code du travail R 4224-15

Objectifs :

- Être capable d'intervenir efficacement devant un accident dans le cadre d'une activité professionnelle
- Être capable d'identifier les situations dangereuses et les personnes exposées, afin de proposer des mesures de prévention ou de protection. Et ce, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Public concerné :

- Tout le personnel

Prérequis :

- Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Étude de cas
- Apport de connaissance
- Mise en situation
- Mise à disposition mannequin RCP, maquillage
- Plan d'intervention SST
- Cas concret
- Livret INRS

Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Les acquis seront évalués lors de la mise en pratique sur des cas concrets d'accident simulés. En conditions réelles avec réalisation de maquillage.
- Attestation de fin de formation

Consignes :

- Prendre connaissances des risques liés à l'activité de l'établissement
- Recyclage tous les 24 mois (MAC SST)

Nombre de participants :

- 4 à 10 stagiaires

Volume horaire :

- 14h00

Lieu de formation :

- Inter ou intra entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} demi-journée

Présentation du groupe et des objectifs
Le rôle du sauveteur secouriste au travail
Notions de base en matière de prévention des risques professionnels
La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

2^{ème} demi-journée

Action :

Protéger

Examiner

Faire alerter/Alerter

Secourir

3^{ème} demi-journée

Secourir :

Suite des actions secourir

4^{ème} demi-journée

Secourir :

Suite et fin des actions secourir

Évaluation des stagiaires sur leur mise en pratique de cas d'accident simulés en lien avec leur activité.

Bilan de formation et remise des avis de fin de stage individuels par le formateur.

(La salle de formation doit être suffisamment grande et non encombrée pour permettre aux stagiaires de pratiquer comme il faut les exercices au sol. La tenue vestimentaire doit également permettre les manœuvres.)